



Associa/tion de la Retraite Sportive

Club 34005 Saint Gély du Fesc

PROCÉDURE D'ADHÉSION à l'ARS saison 2024/2025

Ouverture des inscriptions à partir du 01/09/2024

L'adhésion est réservée aux St Gillois et St Gilloises.

La cotisation simple de 49,00 € comprend la licence FFRS, la cotisation aux différents échelons (club, département, région) et l'assurance de base. Elle permet d'accéder à toutes les activités.

Anciens Adhérents (saison 2023-2024) :

Pour la rentrée sportive 2024-2025, l'adhésion au club, la prise de licence et leur règlement s'effectuent en ligne.

A des fins de contrôle lors de vos activités, pensez à imprimer votre licence.

Nouveaux Adhérents : Dossier complet d'adhésion à remettre

- Fiche d'inscription,
- Chèque de 49,00 € établi à l'ordre de ARS, (ou plus selon les options assurance choisies, voir tarifs en fin de document),
- Photo avec votre nom prénom au dos (nouveau adhérent ou renouvellement photo),
- Consentement recueil des données personnelles (nouveau adhérent),
- Attestation savoir nager en mer pour l'activité Marche Aquatique,

Permanences :

- Salle de la Devoiselle, près du marché (salle des boulistes)
- Dates à retenir pour votre inscription :

Les 10, 13, 17 et 20 septembre et les 15 et 25 octobre 2024 de 09h00 à 11h30

- Dépôt des dossiers complets remplis et signés, **aucun courrier ou mail ne sera pris en compte**,

Dès que vous avez remis un **dossier complet**, vous pouvez pratiquer les activités que vous avez choisies et vous êtes assurés.

Les adhésions seront acceptées jusqu'au 25 octobre 2024.

Quelques précisions :

Fiche d'inscription

- Remplissez la fiche avec précision, très lisiblement.
- Toutes les informations demandées nous sont nécessaires pour pouvoir vous inscrire.
- Pour les nouveaux adhérents, mettez votre nom au dos de la photo et ne la collez pas.
- *Pensez à renouveler votre photo si elle est très ancienne.*
- Mentionnez les activités que vous souhaitez réellement pratiquer.
- N'oubliez pas de mentionner si vous acceptez de recevoir les informations par mail, que les photos où vous pourriez figurer apparaissent sur notre site.

En cours d'année, pensez à signaler tout changement qui vous rendrait injoignable (téléphone, adresse, adresse mail) par l'intermédiaire de notre site internet à la rubrique :

Contact : <https://ars-saint-gely.fr/contact/>

Auto-questionnaire santé

Ce document s'adresse à tous les adhérents. Vous devez le remplir en cochant OUI ou NON à chaque question.

Toutefois, même si, de manière générale, la pratique d'une activité physique régulière est reconnue unanimement et universellement comme un élément bénéfique pour la santé, la FFRS vous recommande d'analyser avec votre médecin si, le cas échéant, la pratique des disciplines que vous envisagez doit être adaptée à votre état de santé.

Pour vous aider dans cette démarche, nous vous proposons l'auto-questionnaire « Q-AAP+ » élaboré par la Haute Autorité de Santé, qui comporte sept questions de base.

- Une réponse positive à une ou plusieurs questions devrait vous inciter à une consultation médicale préalable.

- Ce document est bien sûr confidentiel et ne doit être communiqué qu'au médecin de votre choix.

Formulaire adhésion assurance

Vous pouvez souscrire une assurance complémentaire « IA Plus » et/ou une assurance « Effets Personnels ».

Ces 2 options sont à payer en supplément et leur montant est à ajouter au montant de la cotisation. Le tout à régler avec le même chèque.

Attestation savoir nager

Fiche obligatoire à remplir pour la pratique de la marche aquatique côtière, utiliser le modèle disponible page association rubrique d'adhésion saison 2024-2025.

Passeport santé

Vous trouverez le passeport santé sur notre site (documents d'adhésion). Il doit être complété et gardé sur vous pendant la pratique de toutes vos activités ainsi que la licence et la carte vitale (ou sa copie) et un moyen de paiement.

Ces documents seront utiles en cas d'accident.

Tarifs 2024/2025

| | |
|--|---------|
| Cotisation simple* : Licence avec RC, IA et assistance | 49,00 € |
| Cotisation simple avec IA PLUS + 5,22€ (- 1,08€ IA de Base) | 53,14 € |
| Cotisation simple avec assurance «Effets Personnels» + 27,00€ | 76,00 € |
| Cotisation simple avec les 2 options 5,22€ + 27,00€ (- 1,08€ IA de Base) | 80,14 € |

* Détail : Cotisation simple

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| La licence FFRS | 23,77 € |
| Assistance / Rapatriement | 0,56 € |
| IA (individuelle accident) | 1,08 € |
| RC – Défence recours | 0,59 € |
| CORERS OCCITANIE | 3,00 € |
| CODERS DE L HERAULT | 5,00 € |
| ASSOCIATION DE LA RETRAITE SPORTIVE | 15,00 € |
| TOTAL | 49,00 € |

Le Président